



Attestation dévolutive chez le notaire

Par **Gomez jose**, le **27/01/2018** à **14:02**

Bonjour,

Ma maman a une assurance décès de 3.600 €. L'assurance me réclame une attestation dévolutive du notaire. Ma demande est de savoir si cette attestation est obligatoire en dessous d'une certaine somme ?

Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **28/01/2018** à **19:19**

Bsr,

Elle est obligatoire pour les successions à partir de 5.000 € (au total et pas pour élément la composant).

Ce lien pour vous :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12697>

Par **Tisuisse**, le **29/01/2018** à **06:25**

Bonjour Gomez jose,

Maintenant, reste à savoir si vous demandez cette attestation au notaire ou non, donc si vous voulez que votre dossier avance au sein de la Compagnie d'Assurances, faute de quoi, votre dossier pourrait bien servir de "support de coude" et traîner dans les services de gestion de votre assurance. A vous de voir.